

Cher(e) adhérent(e)

Après cet été qui, je l'espère, vous aura apporté tout son lot de plaisirs , il est temps de penser à notre rentrée sportive .

Je vous fais part des nouvelles dispositions qui seront mises en place cette année.

Nous serons présents comme chaque année au **Forum des Associations** qui se tiendra le **vendredi 6 septembre 2019 de 16h à 19h30** , salle André Cartier Million à Saint Nazaire les Eymes.

Lors du Forum, nous serons en mesure de vous fournir les formulaires « **bulletin d'adhésion assurance** » et « **questionnaire santé** » , à charge pour vous d'éditer le « **bulletin d'adhésion du club** ».

Le site du club a été actualisé et vous trouverez néanmoins tous les documents ci-dessus énumérés, en rentrant dans la rubrique « Fiche d'adhésion aux Baladeurs Sportifs »

NOUVEAUTE : 2 permanences seront mises en place pour réceptionner vos adhésions :

- le **lundi 23/09, de 14h à 18h, salle des 2 colonnes**

- le **mardi 24/09, de 8h30 à 12h, salle Chartreuse** (ancienne caserne des pompiers)

Rappel des pièces indispensables pour constituer votre dossier d'adhésion :

- le bulletin d'adhésion du club (cocher impérativement les activités souhaitées)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités **ou** l'attestation du « questionnaire de santé »
- la partie inférieure du « bulletin d'adhésion assurance » **dûment complétée et signée**
- 1 enveloppe **(16/23)** timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de la licence
- 1 chèque de **40€** à l'ordre des Baladeurs Sportifs, montant de la cotisation annuelle (ce montant devra être augmenté du coût de la ou des options d'assurance complémentaire que vous souhaiteriez souscrire).

Je précise que tous les adhérents qui sont dans l'obligation de fournir un nouveau certificat médical pour la saison 2019/2020, le précédent étant devenu obsolète, en ont été informé par mail en date du 12/06/2019.

Concernant le questionnaire de santé, je rappelle qu'une seule réponse OUI à l'une des questions implique la fourniture obligatoire d'un nouveau certificat médical.

TRES SIGNALE : aucun dossier incomplet ne sera accepté et aucune activité ne pourra être pratiquée en l'absence de dépôt de dossier pour renouvellement de la licence.

Les dates exactes de reprise des activités seront portées ultérieurement sur le site des Baladeurs Sportifs .

Bien cordialement.

Nicole Marce
Présidente